

Membres présents :

Mmes Christine BRUNATO, Marie-Christine CHEVASSUS, Denise LAHAUT, Guilia MICHALET, Norma PAILLISSE, Marie Claude PERNIN, Anne-Marie PERRIER-CORNET.
MM Olivier BROCARD, Leonardo CAMPANELLA, Christophe COURTOT, Pierre CROUZET, Fabrice HENRIET, André JULIAN, André LAGRON.

Membre excusé :

Monsieur Laurent MAISONHAUTE.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 30 SEPTEMBRE 2015

M Christophe COURTOT précise qu'il a été présent et a participé à tous les votes du dernier conseil. De ce fait, il doit apparaître dans la liste des présents et non des excusés.

Le compte-rendu du conseil d'administration du 30 septembre 2015, est adopté à l'unanimité en prenant en compte cette modification.

PREPARATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 26 FEVRIER 2016

Lecture des différents rapports, des explications sont données sur le résultat de l'exercice 2015 :

- pour les charges :

- * baisses des achats, et des autres services extérieurs ;
- * augmentations des charges externes : entretiens et réparations, prime d'assurance, frais forum... ; des charges du personnel (reprise à temps complet suite à la fin du congé parental), des dotations aux amortissements

- pour les produits :

- * baisse des prestations imprimerie et matériel ;
- * augmentation des produits divers et des subventions principalement due au forum des associations.

Lors de l'assemblée générale, il sera proposé d'augmenter le montant de l'adhésion, avec une proposition d'adhésion comprenant 40 € de cotisation et 10 € de services.

Pour les sections, la proposition est de 10 € de participation aux frais d'envoi.

S'agissant du tiers sortant, Jacqueline CHEVASSUS et André JULIAN ne souhaitent pas renouveler leur mandat. André LAGRON nous fait part de sa démission en raison de son déménagement. Marie-Christine CHEVASSUS n'étant plus adhérente au COS, fait part de sa démission et sera candidate au titre de l'association Baladojura.

Le temps d'information de l'assemblée générale sera consacré à la présentation du logiciel de réservation de ressources.

Comme chaque année, M. le Maire remettra la médaille du mérite associatif à quatre bénévoles.

ETAT D'AVANCEMENT DES COMMISSIONS

1) * **ADHESIONS :**

En l'absence de Laurent MAISONHAUTE, Olivier BROCARD présente les nouvelles demandes d'adhésions :

- Ass. Conjointes survivants et parents d'orphelins : elle a pour but de grouper les veuves, veufs et les parents d'orphelins pour créer entre eux un esprit d'entraide mutuelle.

Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion provisoire.

- Condat passion montagne : club d'escalade.
Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion provisoire.
- Jurassick airsoft power : association de joueurs d'air soft, loisir de plein air.
Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion provisoire.
- Les têtes en l'air : association d'aéromodélisme exerçant du fait de leurs activités sur l'aérodrome de Pratz. L'association demande à avoir son siège à la Maison des associations.
Le conseil approuve à l'unanimité son adhésion provisoire et accepte sa demande de siège social.
- Exo 7 moto club : association de motards, participant à de nombreuses manifestations.
Le conseil approuve à l'unanimité l'adhésion provisoire.
- Les petits hommes : association qui a pour but d'accompagner l'enfant dans son évolution d'homme de demain. Elle souhaite également avoir son siège à la Maison des associations.
Le conseil approuve à l'unanimité son adhésion provisoire et accepte sa demande de siège social.
- Les amis du Haut de Versac : association visant à récolter des fonds en direction des personnes handicapées, et à rechercher des partenariats nécessaires au développement d'actions profitables aux personnes handicapées, basée à Saint-Lupicin. La demande interroge du fait du peu de lien avec la ville, du mode de cooptation des adhérents et du contexte dans lequel cette demande a été faite.
Le conseil donne à l'unanimité un avis défavorable pour l'adhésion et d'accueillir le siège à la Maison des associations.

Certaines associations arrivant en fin d'année probatoire ont produit les justificatifs nécessaires à leur adhésion définitive : Part'ages et les amis du musée de l'Abbaye.

Le conseil approuve à l'unanimité leur adhésion définitive.

L'association les jardins partagés a modifié ses statuts, cette modification ne remet pas en cause leur adhésion à la Maison des associations.

2) * **REPROGRAPHIE** :

Léo CAMPANELLA explique que le tarif de certaines prestations a dû être revu, après qu'une analyse fine des coûts de revient a été réalisée. Il est apparu que certaines prestations étaient facturées en dessous de leur coût de revient.

3) * **MATERIEL** :

Suite à des problèmes de connexion rencontrés avec la sonorisation de la salle des fêtes, un micro HF adapté devrait être acheté prochainement.

4) * **FINANCES** :

Les frais de gestion du compte courant et les frais de consultation en ligne facturés par la caisse d'épargne étant élevés, il est proposé la fermeture de ce compte.

Accord à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

- Congés des salariés : Suite à plusieurs échanges, les salariés ont fait part de leurs demandes de congé pour l'ensemble de l'année 2016. Le président souligne l'effort d'anticipation, la disponibilité et l'importance du travail des salariés dans la Maison. Une fermeture estivale de trois semaines est proposée. Pour permettre à chaque administrateur de prendre connaissance de l'ensemble des dates proposées, la demande des salariés sera validée définitivement lors du prochain conseil d'administration, un accord étant donné sur les congés d'été.

La séance est levée à 21 heures.

La Secrétaire,
Anne-Marie PERRIER-CORNET



Le Président,
Olivier BROCARD

